

Image not found or type unknown



## Loyers impayés par ex-colocataire

Par **francis60**, le **30/10/2008** à **16:17**

Après une separation fin 2006, j'ai laisse ma concubine de l'epoque dans le bien loue par nous deux jusque la, il y avait dans le bail une clause de solidarite et je n'ai pas pris conge du bailleur pensant qu'elle l'avertirait. Elle n'a pas regle les loyers de mai 2007 a juillet 2008 et maintenant on me réclame la totalite des sommes dues :rnSachant que 5 ou 6 des loyers dus sont hors bail. Suis-je obligé de m'acquitter de la totalité de cette dette ? rnCordialement